

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 25 octobre 2018 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Paul Audet

Mme Jacqueline Demers

M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel Talbot. Madame Josée Vachon, directrice générale, secrétaire-trésorière est aussi présente.

**2018-10-281 Ouverture de la session extraordinaire**

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement d'ouvrir cette session extraordinaire à 9 h. Le quorum est constaté pour la tenue de cette séance extraordinaire.

Adoptée.

**2018-10-282 Résolution : Confirmation de la réception de l'avis de convocation**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement que les élus confirment avoir reçu l'avis de convocation, incluant l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, dans les délais légaux.

Adoptée.

**2018-10-283 Résolution : Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Ouverture de la session extraordinaire

Résolution : Confirmation de la réception de l'avis de convocation

Résolution : Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution : Octroi de contrat : Excavation Ménard Inc.

Reprofilage de fossés, 9<sup>e</sup>-et-10<sup>e</sup> Rang

Résolution : Contrat de gré à gré : Ponceau du Lac-des-Ours

Résolution : Location de machinerie pour différents travaux de voirie

Résolution : Location de niveleuse : Excavation Garneau

Résolution : Suivi : Demande de Mme Annik Grimard (ch. Cimetière)

Résolution : Informations : Bornage Chemin Giroux

Résolution : Travaux de voirie : Subvention du député

Résolution : Travaux de voirie : Rangs principaux

Résolution : Fin des travaux TECQ : Reddition de comptes

Résolution : Formation d'un comité 75<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité.

Levée de l'assemblée extraordinaire

Adoptée.

**2018-10-284 Résolution : Octroi de contrat : Excavation Ménard Inc.**  
**Reprofilage de fossés, 9<sup>e</sup> -et-10<sup>e</sup> Rang**

Attendu que l'inspecteur municipal a amorcé des démarches afin d'octroyer un contrat de reprofilage de fossés sur le 9<sup>e</sup>-et-10<sup>e</sup> Rang à partir de sa délégation de pouvoir de dépenser;

Attendu que l'inspecteur a octroyé ce contrat de reprofilage de fossé à l'entreprise Excavation Ménard;

Attendu que ces travaux seront réalisés dans le cadre de la subvention TECQ;

Attendu que le conseil municipal confirme leur accord avec la décision de l'inspecteur municipal pour l'octroi d'un contrat de reprofilage de fossés, dans le 9<sup>e</sup>-et-10<sup>e</sup> Rang, à l'entreprise Excavation Ménard Inc.

En conséquence, il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement que les élus municipaux confirment leur accord avec la décision de l'inspecteur municipal pour l'octroi d'un contrat de reprofilage de fossés, dans le 9<sup>e</sup>-et-10<sup>e</sup> Rang, à l'entreprise Excavation Ménard Inc.

Adoptée.

**2018-10-285 Résolution : Contrat de gré à gré : Ponceau du Lac-des-Ours**

Attendu l'appel d'offres par invitation pour le changement d'un ponceau de traverse dans le Chemin du Lac-des-Ours;

Attendu que le seul soumissionnaire ayant déposé une offre le 27 septembre 2018, était l'entreprise Excavations Gagnon & Frères et que le prix soumis était de l'ordre 36 712,71 \$;

Attendu que lors de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2018, le conseil a décidé de ne pas octroyer le contrat, le prix étant trop élevé par rapport aux prévisions budgétaires de la Municipalité en regard de ce projet;

Attendu que sur recommandation de notre ingénieur, les travaux projetés ont été modifiés, notamment afin d'utiliser un ponceau de béton afin de réduire les coûts;

Attendu qu'une demande d'estimé a été demandée à l'entreprise Excavations Gagnon & Frères avec les nouvelles spécifications;

Attendu que le prix soumis pour le changement du ponceau du Lac-des-Ours s'élève maintenant à 19 901,04 \$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement d'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Excavations Gagnon & Frères pour le remplacement du ponceau de traverse du Chemin du Lac-des-Ours.

Le prix soumis s'élève à 19 901,04 \$ plus taxes. Ces travaux seront assujettis au programme de subvention TECQ, le tout tel que prévu dans notre programmation de travaux.

Adoptée.

**2018-10-286 Résolution : Location de machinerie pour différents travaux de voirie**  
**- Aménagement d'exutoire : Propriété de Dany St-Onge**  
**- Amélioration de la berne filtrante, Rang B-et-C**  
**- Ajustement ponceaux , 9<sup>e</sup> –et – 10<sup>e</sup> Rang**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement d'autoriser l'inspecteur en voirie, M. Richard Bellavance, à embaucher l'entreprise Excavation Ménard Inc. afin de procéder au creusage de l'exutoire requis sur la propriété de Dany St-Onge et Christine Côté, puisque ces travaux n'ont pas été réalisés tel qu'ils avaient été prévus par la résolution 2018-09-235.

Au surplus, l'entreprise Excavation Ménard inc. procédera également aux travaux recommandés par SNC Lavalin, savoir : Améliorer la berne filtrante en amont du premier ponceau d'entrée privée à droite du Rang B-et-C, en ajoutant de la pierre nette au fond de la berne filtrante temporaire qui avait été aménagée en urgence lors des travaux de creusage du cours d'eau tributaire du Ruisseau Jackman.

Aussi, l'excavateur procédera également au nettoyage du bassin de rétention déjà en place sur le côté gauche du Rang B-et-C, afin de ralentir l'accumulation de sédiments.

Au surplus, il est également convenu d'embaucher l'entreprise Excavation Ménard inc. pour réaliser les travaux d'ajustement des ponceaux privés devenus nécessaires suite au reprofilage de fossés et afin d'assurer une libre circulation des eaux.

Ces travaux seront payables selon le tarif horaire des équipements requis, selon un budget estimé à environ 10,000\$.

Adoptée.

**2018-10-287 Résolution : Location de niveleuse Excavation Grégoire Garneau**

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement d'autoriser l'inspecteur en voirie, M. Richard Bellavance à embaucher l'entreprise Excavation Grégoire Garneau pour la location de la niveleuse pour la majorité des chemins municipaux.

Adoptée.

**2018-10-288 Résolution : Suivi : Demande de Mme Annik Grimard**  
**Reprofilage de fossé, au Chemin du cCmetière**

Attendu la demande formulée par Mme Annik Grimard par laquelle cette contribuable demande au conseil de procéder à du reprofilage de fossé sur une section du Chemin du Cimetière longeant sa propriété;

Attendu que la contribuable informe les élus que de l'eau stagnante demeure au fond du fossé;

Attendu que cette demande déposée au conseil du 1<sup>er</sup> octobre 2018 avait été reportée pour prise de décision;

Attendu que le 22 octobre dernier, l'inspecteur en voirie M. Richard Bellavance, accompagné du conseiller responsable de la voirie, M. Gaétan Lapointe se sont rendus sur place pour constater la situation et faire rapport au conseil;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe  
Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement que les élus confirment le dépôt du rapport de l'inspecteur en voirie et en ce sens, il est convenu de suivre la recommandation de l'inspecteur en procédant à un léger reprofilage du fossé gauche du Chemin du Cimetière. Ces travaux de reprofilage seront effectués de chaque côté du ponceau d'entrée privée de la propriété de Mme Annik Grimard et de M. Patrick Desloges, le tout sur une longueur suffisante pour assurer un meilleur écoulement des eaux. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Excavation Ménard inc. selon le tarif horaire.

Au surplus, il est convenu de demander aux propriétaires d'apporter une attention à ne pas envoyer la pelouse dans le fossé lors de la tonte, afin d'éviter l'accumulation de sédiments et de faciliter le libre écoulement des eaux.

Adoptée.

**2018-10-289 Résolution : Informations : Bornage Chemin Giroux**

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers  
Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement que les élus sont informés qu'une rencontre préparatoire avec Me Anne-Marie Lessard, se tiendra le 29 octobre prochain, en vue de l'audition pour le bornage judiciaire du Chemin Giroux, laquelle a été fixée au 2 novembre 2018.

En plus de l'arpenteur-géomètre Éric Bujold qui agira comme témoin expert pour la Municipalité, il est convenu que la directrice générale et/ou le maire soient mandatés à témoigner pour et au nom de la Municipalité, selon les recommandations de notre avocate.

Adoptée.

**2018-10-290 Résolution : Travaux de voirie : Subvention du député**

Attendu que par la résolution numéro 2018-10-269, il avait été convenu que la subvention obtenue par l'entremise du député Ghislain Bolduc serait utilisée

pour du gravier dans les rangs municipaux selon les recommandations de l'inspecteur en voirie;

Attendu qu'après vérification, il est opportun d'utiliser le montant de 20 000 \$ alloué pour d'autres travaux de voirie;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe  
Et résolu unanimement que la subvention obtenue par l'entremise du député provincial servira au paiement d'un changement de ponceau de traverse et d'épandage de gravier dans le 9<sup>e</sup>-et-10<sup>e</sup> Rang.

Adoptée.

#### **2018-10-291 Résolution : Travaux de voirie**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe  
Appuyé par M. Paul Audet  
Et résolu unanimement de mandater l'inspecteur en voirie de s'assurer que les bernes filtrantes (balles de foin) soient enlevées dans le cours d'eau du Ruisseau Jackman. Celles-ci avaient été installées lors des travaux réalisés en août dernier.

Aussi, il est convenu d'autoriser l'inspecteur en voirie d'acheter quelques voyages de gravier si nécessaire, avant de passer la niveleuse.

Adoptée.

#### **2018-10-292 Résolution : Fin des travaux TECQ : Reddition de comptes**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par Mme Jacqueline Demers  
Et résolu unanimement que dès que les travaux du TECQ seront finalisés, la directrice générale est mandatée à requérir les services de la firme de vérificateurs Raymond, Chabot, Grant, Thorton pour procéder à la reddition de comptes finale des travaux réalisés dans le cadre de ce programme de subvention pour les années 2014 à 2018.

Adoptée.

#### **2018-10-293 Résolution : Formation d'un comité 75<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité.**

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers  
Appuyé par M. Paul Audet  
Et résolu unanimement de mandater la directrice générale à recruter les personnes intéressées pour la formation d'un comité pour l'organisation d'une fête pour le 75<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité de Ste-Praxède.

Adoptée.

**2018-10- 294 Levée de l'assemblée extraordinaire**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement de lever cette séance extraordinaire à 10 h 40.

Adoptée.

M. Daniel Talbot  
Maire  
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.*